



C' moi le chef vous présente...



Si vous êtes en formule Classique, il n'est pas obligatoire de téléverser toutes vos factures justificatives. Pour plus de détails, référez-vous à la fiche recettes intitulée « Liste des pièces à scanner pour contribuer à réussir un bon bilan ».

Pour les dépenses courantes et récurrentes : Dans ces cas-là, une seule facture justificative suffit à déposer sur LIMPEED.

Exemples :

- Abonnement téléphone / internet
- Frais bancaires
- Loyers
- Mutuelle
- URSSAF
- Honoraires Emargence
- Etc.

Important : L'enregistrement d'une opération n'est possible que si votre banque est synchronisée avec LIMPEED.

Concernant vos ventes : Toutes les factures doivent obligatoirement être transmises sur LIMPEED, sans exception.

Attention à la catégorisation : L'enregistrement d'une opération ne doit pas être systématique : il est réservé aux dépenses récurrentes, pour lesquelles le montant, la nature et la catégorie comptable sont toujours les mêmes chaque mois (ex. : loyer, abonnement, mutuelle, etc.).

À l'inverse, certaines dépenses — comme un achat à la FNAC — peuvent correspondre à plusieurs postes comptables selon leur nature (fournitures de bureau, matériel informatique, immobilisation...). Dans ces cas, il est préférable de ne pas enregistrer la catégorisation vous-même, afin d'éviter toute erreur.

METHODOLOGIE :

Lorsque vous catégorisez pour la 1ère fois une dépense (ex : Frais bancaires) :

1/ Vous affectez la dépense et ensuite vous cliquez sur « MEMORISER »

The screenshot shows a transaction entry form for 'COMMISSIONS FACTURE NUMERO' with a date of 02/07/2025 and an amount of -106,70€. The form includes fields for 'Libellé', 'Montant', and 'Commentaire'. Below these is a 'Justificatif(s)' section with a button to 'Cliquer ici pour ajouter vos fichiers (Maximum 4.77 MB)'. A 'Correspondance déclaration 2035' section is also present. At the bottom, there is a 'Mémoriser ?' button and an 'Affectation niveau 2' dropdown menu currently set to 'Frais bancaires'. An 'Enregistrer' button is at the bottom right.

2/ LIMPEED vous demandera d'isoler la partie de libellé qui va permettre de repérer cette dépense et d'appliquer la catégorisation automatique

The 'Mémoriser' dialog box prompts the user to 'Déplacez les sélecteurs pour modifier le texte qui sera mémorisé. (minimum 3 caractères)'. It includes a warning: 'Ne sélectionnez que les informations récurrentes dans le libellé. Le tutoriel "Mémoriser l'affectation d'un flux" est à votre disposition pour toute information complémentaire.' Below this, a red line with two markers (1 and 11) is positioned over the text 'COMMISSIONS FACTURE NUMERO 20250701069765189'. A 'Valider' button is at the bottom right.

Une fois que vous aurez « Valider », les prochaines dépenses de même type seront catégorisées automatiquement

3/ Pour pouvoir « annuler » l'enregistrement d'une catégorisation « automatique »

Dans le menu à gauche, vous cliquez sur « COMPTABILITE » => vous sélectionnez la sous-catégorie « MEMORISATIONS » et vous pourrez supprimer un enregistrement en particulier.

The sidebar menu shows the 'ANNÉE' set to 2025. Under the 'MENU' section, 'Comptabilité' is expanded, and 'Mémorisations' is highlighted in yellow.

Libellé	Affecté à	Commentaire	Bénéficiaire(s)	Nombre de bénéficiaire(s)	Création
Fourniture D'une Carte De Debit	Frais bancaires				Le 06/11/2024 par votre expert-comptable
Reunica	Charges sociales sur salaires versés employés(s)				Le 25/10/2024 par votre expert-comptable
Maf Medecins Sans Frontieres	Prélèvement personnel				Le 13/09/2024 par votre expert-comptable
Chubb	Prélèvement personnel				Le 24/07/2024 par votre expert-comptable
Maf	Assurance RCP				Le 24/07/2024 par votre expert-comptable
Humanis Prevoyance Pleiade	Charges sociales sur salaires versés employés(s)				Le 24/07/2024 par votre expert-comptable

